

Fagnières, 07 FEV. 2023

**Direction**  
**Groupement Gestion des Risques**  
**Bureau Prévention Industrielle**  
**et Habitation**

Code Ets : 507123939  
Réf. Dossier : 2023-087

**Affaire suivie par :**  
Lieutenant Loïc NEUVILLE

Le directeur départemental  
des services d'incendie et de secours

à

Monsieur le Préfet  
Direction Départementale des Territoires  
40 Boulevard Anatole France  
51 000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Objet : **Construction d'une centrale photovoltaïque au sol**

Présenté par : **Monsieur DEBONNET Mathieu**

Date de dépôt du dossier : 18 novembre 2022  
Reçu le : 12 janvier 2023

Nom ou raison sociale : **SASU SAINTE MENEHOULD PV**  
Adresse du projet : Lieu-dit « Les Houies » 51800 Sainte-Ménéhould

Avis sollicité par : DDT de la Marne

N° PC : 051 507 22 E0009

### **DESCRIPTION DU PROJET :**

La présente étude concerne la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur une surface clôturée de 4.09 Ha.

L'implantation du projet est prévue sur des parcelles totalisant 67 571 m<sup>2</sup>, référencées section AK, numéro 322, 341, 366, 381, 382, 383 et 384.

L'installation représentant une surface au sol de 2.23Ha est constituée de 8000 modules d'une puissance unitaire de 650 Wc soit une puissance totale du parc de 4.98 MWc.

Les panneaux auront une hauteur sous table de 1 mètre et un point haut à 4.00 mètres.

L'installation comprendra un poste de transformation (module de 36m<sup>2</sup>), un poste de livraison (module de 18 m<sup>2</sup>) et un local de maintenance (module de 36 m<sup>2</sup>).

L'entretien du couvert végétal du parc sera réalisé par fauchage.

### **TEXTES DE RÉFÉRENCE :**

- Code de l'Environnement
- À la norme NF C 15-100 et au guide UTE C 15-712-1

## **ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ PRÉVUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE :**

### **Desserte - Accessibilité**

Le site est desservi depuis la voie publique constituée par le chemin des Houies.

L'accès au parc est prévu par un portail de 6 mètres.

Une voie interne, d'une largeur de 5 mètres, se trouve en périphérie de l'installation et permet l'accès au poste de transformation, de livraison et au local de maintenance.

### **Défense incendie**

La défense extérieure contre l'incendie proposée par le maître d'ouvrage repose sur la prise en compte d'une réserve incendie d'une capacité de 60m<sup>3</sup> implantée à l'entrée du site.

## **I - REMARQUES :**

### **1 – Desserte :**

- S'assurer que la piste périphérique réponde aux caractéristiques de la voie engin.
- S'assurer que la piste périphérique soit praticable en toute saison.

### **2 – Défense incendie :**

- Planter la réserve incendie et son aire d'aspiration en permettant son utilisation sans obstruer les voies de circulation interne.

## **II- RECOMMANDATIONS :**

Afin de faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers, il est nécessaire de prévoir l'implantation de coupures d'urgence afin de neutraliser l'installation. Ces coupures devront être identifiées et leur zone d'action devra être correctement définie (plans, ...).

- Prévoir des organes de coupure pour neutraliser l'installation (Production, Transformation, Livraison)

Afin de réduire le risque de propagation sur la végétation basse se trouvant sous les tables, nous vous préconisons plusieurs solutions préventives :

- Réaliser un entretien régulier de la végétation basse.
- Réaliser toutes les dix rangées de table une bande recouverte d'une matière incombustible d'une largeur de 5 mètres (cailloux, graviers).

**III - AVIS :**

Après examen de ce dossier, je formule un avis favorable à la réalisation de ce projet dont je vous demande de prendre en compte la remarque formulée et de bien vouloir la porter à la connaissance du maître d'ouvrage.



Le directeur départemental  
des services d'incendie et de secours,

  
Colonel hors classe Pierre MASSON